

## AVIS D'INTENTION – MODIFICATION D'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE GABRIELLE-ROY À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

En raison de l'évolution de la clientèle scolaire et du parc immobilier du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) et à la suite des analyses réalisées, le conseil d'administration a adopté, le 9 avril 2024, un avis d'intention afin de modifier l'ordre d'enseignement dispensé à l'école Gabrielle-Roy pour en faire une école qui offrirait l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire à compter de l'année scolaire 2025-2026. Cette modification permettrait une relocalisation temporaire de la clientèle et du personnel de l'école Saint-Jude. De plus, elle ferait en sorte que l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, qui accueille déjà les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire du même territoire, desservirait également les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, et ce, à compter de l'année scolaire 2025-2026.

### CONSULTATION PUBLIQUE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Vu l'avis d'intention décrit ci-haut, **Avis public** est, par la présente, donné, qu'une consultation publique du CSSDGS se déroulera du 17 avril au 31 mai 2024 concernant la modification à l'ordre d'enseignement dispensé à l'école Gabrielle-Roy, à compter de l'année 2025-2026.

Pour consulter le document en appui à la consultation publique, rendez-vous au [cssdgs.gouv.qc.ca/consultation\\_publicque](https://cssdgs.gouv.qc.ca/consultation_publicque).

#### Pour assister et/ou être entendu à l'assemblée publique de consultation du 7 mai 2024, à 19 h

- Toute personne ou tout organisme doit préalablement s'être inscrit en remplissant le formulaire suivant, et ce, **avant le 25 avril 2024, à 16 h** : [Inscription à la séance d'information publique](#)
- Pour les personnes désirant être entendues, transmettre un document contenant les éléments essentiels qui seront présentés lors de l'assemblée publique de consultation par courriel à [consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca) **au plus tard le 25 avril 2024, à 16 h**;
- Toute personne ou tout organisme invité à se présenter à l'assemblée publique de consultation pour y être entendu dispose d'un maximum de 10 minutes pour présenter son avis;
- Les écoles concernées, le comité de parents et le comité des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage disposent d'un maximum de 20 minutes pour présenter leur avis;
- Toute personne ou tout organisme que le CSSDGS décidera d'entendre sera avisé par écrit, **au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024**, et ce, dans le respect de la [Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école](#).

#### Transmettre un avis écrit

- Transmettre l'avis écrit par courriel à [consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca) **au plus tard le 31 mai 2024, à 16 h**.

La décision relative à cette consultation sera prise le 25 juin 2024 par le conseil d'administration, lors de sa séance régulière.

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 17 avril 2024.

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau  
Secrétaire générale